



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

marine

Question écrite n° 97286

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le démantèlement des navires d'État en fin de vie. La réunion des experts de 11 pays de l'Union européenne qui s'est tenue, récemment à Paris, représente une première pierre pour créer une filière européenne de déconstruction des carcasses des grands navires (essentiellement les bâtiments de guerre). Il s'agissait de dresser un inventaire des pratiques en vigueur dans les pays de l'Union et un état des lieux des capacités existantes. L'Europe n'a pas les moyens de « déconstruire » des bateaux de plus de 5 000 tonnes ; les experts se sont donc mis d'accord sur des principes : la future filière devra respecter l'environnement et la santé des travailleurs et s'inscrire dans un projet de développement durable. Alors que la plupart des pays européens disposant d'une façade maritime ont une trentaine de navires d'État en attente de démantèlement, en France environ 80 bâtiments (quelque 150 000 tonnes) arriveront en fin de vie au cours des 10 prochaines années. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître sa position sur ce projet de filière européenne de déconstruction des carcasses des navires d'État.

Texte de la réponse

L'Union européenne a réaffirmé, dans des conclusions du conseil adoptées le 20 novembre 2006 et dans un règlement du 14 juin 2006 sur les transferts de déchets, que la gestion écologiquement rationnelle du démantèlement des navires était pour elle une priorité. La commission a ainsi prévu d'élaborer une stratégie à l'échelle de l'Union européenne en matière de démantèlement des navires. Cette stratégie, qui fera l'objet d'un livre vert sur le démantèlement des navires, devrait être présentée au conseil environnement lors de sa session de juin 2007. Elle doit permettre de renforcer l'application de la législation communautaire en vigueur, sans perdre de vue les spécificités du secteur maritime, les développements qui interviennent dans ce secteur, en particulier dans la législation maritime internationale, et étant entendu que l'objectif final consiste à parvenir à une solution durable au niveau mondial. Dans ce cadre, la commission devrait évaluer les besoins concernant la mise en place de capacités suffisantes de démantèlement des navires dans ME. La commission devrait également étudier la possibilité de mesures susceptibles d'inciter les propriétaires de navires et les Etats recycleurs à améliorer la situation actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97286

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6330

Réponse publiée le : 24 avril 2007, page 3929